

La GRIFFE

Hebdomadaire Satirique Nigérien Site : lagriffe-niger.com - N°834 du 20 JANVIER 2025 - Prix 300FCFA

En plus de la conquête de la souveraineté pleine et entière du Niger

Cette autre noble et difficile mission qui attend le pouvoir du CNSP...

Depuis sa prise de pouvoir, suite au coup d'Etat du 26 juillet 2023, le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) multiplie les actes qui, selon lui, visent à obtenir une souveraineté pleine et entière du Niger face à l'impérialisme occidental. Mais une autre mission, tout aussi noble et difficile, attend le Général de Brigade Abdourahamane Tiani et ses camarades membres du CNSP.



Gestion du pétrole

L'ancien ministre Mahaman Moustapha Barké déposé à la prison civile de Filingué

Divorce entre le Mali et la CEDEAO
Qu'en est-il de la médiation du
Président Bassirou Diomaye Faye ?

Suspension de la télévision Canal 3 et de la
carte de presse d'un de ses journalistes

Une décision disproportionnée !

Persistance de l'insalubrité à Niamey
Où est passée la police sanitaire ?



Gestion du pétrole

L'ancien ministre Mahaman Moustapha Barké déposé à la prison civile de Fillingué

Interpellé puis gardé par la Police Judiciaire depuis le 13 janvier 2025, l'ancien ministre du pétrole, Monsieur Moustapha Barké, est déposé, ce samedi 18 janvier 2025, à la prison de haute sécurité de Fillingué qui accueille depuis presque deux (2) ans Monsieur Abba Mahamadou Issoufou son prédécesseur et fils de l'ancien Président Issoufou Mahamadou.



On ignore pour le moment les griefs qui lui sont reprochés, mais tout semble croire que son incarcération est vraisemblablement liée à sa gestion antérieure du pétrole nigérien. Nommé le 9 août 2023 par le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) à la tête du ministère de l'énergie, des mines et du pétrole, Mahaman Moustapha Barké a été limogé le 17 août 2024 alors qu'il effectuait une mission de travail très

loin du continent africain.

Il cède sa place au Docteur Sahabi Oumarou, enseignant chercheur à l'Université Abdou Moumouni de Niamey. Très proche de l'actuel Premier Ministre, Ministre de l'économie et des finances, l'incarcération de Moustapha Barké, selon des sources concordantes, serait liée à l'attribution de plusieurs permis miniers, au mépris des textes en vigueur et des procédures légales en

la matière.

Le constat qui se dégage est que les trois premiers ministres nommés à la tête de ce département ministériel sont tous présentement incarcérés dans les prisons civiles du pays. Il s'agit des Sieurs, Foumakoye Gado qui croupit à la prison civile de Niamey, Abba Issoufou Mahamadou incarcéré à la prison civile de Fillingué et Mahaman Moustapha Barké qui rejoint son prédécesseur à Fillingué.

Avec cette tendance, le ministre actuel, Docteur Sahabi Oumarou doit relever le défi de la gouvernance dans ce précieux département ministériel. En effet, bien connu pour son caractère discret, courtois et humble, Docteur Sahabi Oumarou est considéré, par de nombreux observateurs avertis de la gestion de chose publique, comme l'homme de la situation. L'homme saura certainement relever le défi pour le bonheur des populations nigériennes.

Enfin, il faut signaler qu'après l'interpellation et l'incarcération de l'ancien ministre Moustapha Barké, le conseiller spécial en pétrole du Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), l'Ingénieur Lawan Gaya serait, lui aussi, dans des sales draps, en attendant de connaître son sort.

Salifou Hachimou

Convention entre la CNPC et le Niger

Bientôt un impressionnant dispositif sécuritaire le long des installations pétrolières

Le mardi 14 janvier 2025, WAPCO-Niger, la principale filiale de la China National Petroleum Corporation (CNPC) et la partie gouvernementale, ont procédé à la signature d'un accord de veille, de protection et de sécurisation à plein temps, de toutes les installations pétrolières, sur le territoire nigérien. L'accord a été signé dans les locaux du Ministère de la Défense Nationale (MDN) entre le Secrétaire Général dudit ministère et le Représentant, résident de WAPCO-Niger.

Cette cérémonie marque indiscutablement une nouvelle page de l'histoire de la coopération entre la République populaire de Chine et le Niger. Cet accord nécessaire et même indispensable pour les deux parties, concerne principalement quatre points, d'après le Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, Monsieur Sani Kaché, s'exprimant peu après la cérémonie de signature.

Il s'agit d'abord, de la mise en place d'un comité étroit qui regroupe les deux parties et qui fait obligation à chacune des parties, de s'engager indubitablement pour une mission commune de veille des installations pétrolières au Niger ; la sécurisation qui est l'idéale pour une durée indéterminée

et la mise en place d'un imposant dispositif sécuritaire qui ne doit manquer de rien pour accomplir sa mission dans le respect des lois et règlements en vigueur dans notre pays.

La partie chinoise ne faillira pas à cet engagement afin de maintenir le Niger sur la liste des pays exportateurs de l'or noir, le pétrole brut, a fait savoir le représentant de WAPCO-Niger. L'accord du 14 janvier, répond parfaitement aux exigences du moment en matière de développement économique et social menacé par l'insécurité sous toutes ses formes au Sahel. Il permettra dans un bref délai, de sécuriser en temps réel, toutes les installations et autres infrastructures pétrolières et de poursuivre, jusqu'à bon port, le chemin de développement emprunté par les nouvelles autorités nigériennes.

On avait même pensé que cet accord allait intervenir au moment où la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la France et les Etats-Unis avaient décidé d'attaquer gratuitement et injustement, le peuple Nigérien, dans le seul et sombre but de rétablir, au fauteuil présidentiel, son ancien occupant, Bazoum Mohamed. L'on avait également pensé que



le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), à la tête duquel se trouve le Général de brigade Abdourahmane Tiani, allait aussitôt se rendre compte que ces ennemis du peuple, sont capables de mettre le feu partout au Niger, si cela leur permettrait d'atteindre leur objectif.

Dieu seul sait, ce sur quoi ils se sont entendus concernant l'exploitation et la vente du pétrole nigérien. Mais, ce n'est pas tard, bien que cet accord soit intervenu après plusieurs attaques du pipeline Bénin-Niger. "Mieux vaut tard que jamais", indique un vieux dicton.

Salifou Hachimou

En plus de la conquête de la souveraineté pleine et entière du Niger

Cette autre noble et difficile mission qui attend le pouvoir du CNSP...

Depuis sa prise de pouvoir, suite au coup d'Etat du 26 juillet 2023, le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) multiplie les actes qui, selon lui, visent à obtenir une souveraineté pleine et entière du Niger face à l'impérialisme occidental. Mais une autre mission, tout aussi noble et difficile, attend le Général de Brigade Abdourahmane Tiani et ses camarades membres du CNSP.



Parmi les actes posés par le CNSP, qui peuvent contribuer à la conquête d'une souveraineté pleine et entière du Niger, on peut citer la rupture des accords militaires, économiques et même financiers avec l'ancienne puissance coloniale qu'est la France, ainsi que certains pays de l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique. La cassure avec la France a été tellement brutale qu'à ce jour même les relations diplomatiques sont rompues entre Niamey et Paris. Fermée au lendemain d'une manifestation de protestation contre le refus de la France de reconnaître les autorités issues du coup d'Etat du 26 juillet 2023, l'ambassade de France à Niamey n'a toujours pas repris du service, pendant que celle du Niger à Paris ne dispose toujours pas d'ambassadeur. Qui l'aurait cru ? Jusqu'à la prise du pouvoir par le CNSP, rares étaient les analystes qui pourraient s'aventurer à prédire une rupture d'une telle ampleur entre le Niger et la France. Avec son statut d'ancienne puissance coloniale qui a refusé de libérer véritablement ses anciennes colonies, comme l'ont fait la Grande Bretagne, la Belgique, l'Espagne ou encore le Portugal, la France avait un droit de regard -voire même d'ingérence - dans tout ce que le Niger entretient comme partenariat économique, militaire et diplomatique avec d'autres pays. La principale richesse d'exportation du Niger, qu'est l'uranium, était presque sa propriété. Elle exploitait ce qu'elle voulait et vendait à qui elle voulait, quand elle voulait. C'est à tout cela que le Général de brigade Abdourahmane Tiani et ses camarades du CNSP sont venus mettre un terme avec le coup d'Etat du 26 juillet 2023. Et on comprend bien pourquoi la France s'est vivement opposée à ce coup d'Etat et a

fait des pieds et des mains pour que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) prenne précipitamment des lourdes sanctions économiques contre le Niger (fermeture totale des frontières terrestres et aériennes, suspension des échanges commerciaux, y compris les vivres et les produits pharmaceutiques...) et menace d'envoyer sa "force en attente" pour reprendre le pouvoir des mains des militaires et le restituer à son ancien propriétaire, Bazoum Mohamed. Foulant aux pieds tous les principes régissant les relations internationales, dont la non-agression contre un Etat souverain, la même France a ouvertement déclaré son intention de participer à l'intervention militaire que la CEDEAO envisageait contre le Niger. C'est dire que jusque-là cette France ne reconnaissait aucune souveraineté au Niger qu'elle considère comme sa propriété, en tout cas jusqu'à la date du 26 juillet 2023.

Refonder la pratique de la politique au Niger

Qu'ils redeviennent eux-mêmes acteurs politiques ou qu'ils laissent ceux qui le sont déjà continuer leurs activités, le Général Abdourahmane Tiani et ses camarades du CNSP seront, un jour, amenés à remettre le Niger sous un régime constitutionnel, issu des élections. Mais avant d'aller à cette étape, ils ont le devoir moral de créer les conditions idéales pour une refondation de la pratique de la politique au Niger. Même s'il n'existe pas une étude scientifique qui le confirme de manière formelle, il se dégage un sentiment quasi général que la pratique de la politique - telle qu'elle est faite depuis l'avènement du multipartisme- a beaucoup contribué à mettre le Niger

dans sa situation actuelle : celle d'un pays naturellement très riche mais dont les populations vivent dans une pauvreté extrême et l'un des pays aux systèmes politiques les plus instables. Pendant plus d'un quart de siècle qu'ils participent à la gestion de l'Etat, les acteurs politiques nigériens se sont montrés plus experts dans la défense de leurs intérêts, des membres de leurs familles et leurs clans, le détournement des biens publics et les replis identitaires qu'à être capables de concevoir et mettre en œuvre des programmes pouvant sortir le pays et ses populations de la pauvreté. Leur incapacité à respecter les règles de la démocratie, notamment dans le cadre de l'organisation des élections, a énormément contribué aux différents soubresauts politiques que le pays a connus et qui lui ont valu plusieurs irrptions de l'armée sur la scène politique. Après près de trente-cinq (35) ans de multipartisme, le paysage politique nigérien a atteint l'âge où il doit grandir et ne plus constituer une source de préoccupation pour le pays et ses populations qui ne demandent qu'à vivre en paix, se nourrir, se soigner et s'éduquer. De la même manière qu'ils œuvrent pour la reconquête de la souveraineté pleine et entière du Niger, les militaires au pouvoir depuis le 26 juillet 2023 doivent aussi s'investir pour rendre salubre le paysage politique. Ils doivent faire en sorte que la politique ne soit plus l'œuvre des hommes et des femmes qui ne sont qu'à la recherche de leur bonheur personnel et qui sont prêts, pour y accéder, à compromettre les intérêts les plus vitaux du pays. Sans ce travail de "salubrité politique", on risque de retomber dans les mêmes travers une fois le pouvoir revenu dans les mains des civils. Il faut doter le pays des textes rigoureux pour empêcher, sinon limiter, la "pagaille" aussi bien dans la création des partis politiques que dans les nominations à des fonctions ministériels, ainsi qu'aux postes de responsables des sociétés et offices et autres conseillers et chargés des missions au niveau des Institutions de la Républiques.

Moussa Douka

LA GRIFFE

Hebdomadaire Satirique

Nigérien

Siège : Niamey,

Nouveau Marché

Tél. : 96. 98.05.40 / 90.48.91.13/ 90.75.99.57

Email: lagriffeniger@yahoo.fr

Site : www.nigerdiaspora.net

Directeur de Publication

Salifou Hachimou

Cel. : 90.75.99.57 / 98.93.50.48

E-mail : hachimisalif@yahoo.fr

Conseiller à la Rédaction

Moussa Douka

Tél. : 96. 98.05.40 / 90.48.91.13

E-mail : moussa.douka@yahoo.fr

Composition & Conception

La Griffe

Tirage :

1000 exemplaires sur les presses de l'Ets MB
Travaux d'Impression et Services (TIS)

Divorce entre le Mali et la CEDEAO

Qu'en est-il de la médiation du Président Bassirou Diomaye Faye ?



La séparation entre le Mali et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est désormais actée. En atteste la correspondance du président de la commission de l'organisation sous régionale, Docteur Omar Alieu Touray, en date du 13 janvier 2025, adressée au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, Monsieur Abdoulaye Diop. Dans sa correspondance, la CEDEAO dit prendre acte de la décision du Mali, de se retirer de l'organisation à compter du 29 janvier 2025, conformément aux dispositions de l'article 91 du Traité révisé de la CEDEAO. La correspondance d'ajouter que c'est à la faveur de la 66ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue le 15 décembre 2024 à Abuja au Nigeria. C'est dire qu'à partir de cette date, le Mali ne sera plus membre de la CEDEAO.

La commission de repréciser dans sa note, qu'elle engagera dès cette date les formalités

nécessaires pour acter définitivement le départ du Mali de l'organisation. Une réunion notamment entre les équipes techniques des deux parties sera bientôt convoquée pour échanger de fond en comble, sur les modalités du divorce. La date de cette réunion sera fixée d'un commun accord ajoute la correspondance du président de la Commission de la CEDEAO.

Malgré les efforts diplomatiques déployés à travers la désignation du président sénégalais comme médiateur principal, soutenue par le président togolais, le choix de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), composée du Mali, du Burkina Faso et du Niger, est resté le même, celui du divorce avec l'organisation sous-régionale et ce, malgré une rallonge supplémentaire de six (6) mois.

Il s'est agi pour la CEDEAO, de laisser ouvertes ses portes défectueuses à l'AES pour un retour au sein de l'organisation. De ce fait, on peut dire que la mission du président sénégalais a lamentablement échoué bien qu'il s'est rendu au Mali et au Burkina Faso pour convaincre les deux Chefs d'Etat à renoncer à leur projet de retrait de l'organisation.

Depuis que la CEDEAO a choisi d'attaquer, avec l'appui militaire de la France, le Niger pour rétablir l'ancien président Bazoum Mohamed sur le fauteuil présidentiel, les trois pays frontaliers et sahéliens ont décidé de s'unir dans un élan de souveraineté.

Ceci, pour faire face au défi commun dans un contexte politique marqué par des sanctions cyniques, iniques honteuses et injustes imposées par l'UEMOA, la CEDEAO et l'Union Européenne, sous l'impulsion de la France et de



certaines dirigeants laquais ouest africains.

Selon plusieurs observateurs avertis de la géopolitique africaine et mondiale, l'Alliance des Etats du Sahel (AES), impressionne aujourd'hui de nombreux pays africains dont certains commencent à exprimer leur désir, celui, de rejoindre cette nouvelle alliance. La raison évoquée, est que l'AES est, ces derniers temps, de symbole rassurant et convaincant susceptible de conduire les pays africains vers une union sacrée, gage d'une souveraineté totale.

On se rappelle que l'AES avait indiqué le 14 décembre 2024, que son territoire est sans visa pour les ressortissants de la CEDEAO. Ces derniers, ont le droit d'entrer, de circuler, de résider, de s'établir et de sortir sur le territoire des Etats membres de la Confédération des Etats du Sahel dans le respect des textes nationaux en vigueur, avait rassuré un communiqué de l'AES.

Salifou Hachimou

Respect de l'ordonnance n°84-06 du 1^{er} mars 1984

Les ONG/AD sommées de déposer leurs rapports d'activités avant le 31 mars 2025

C'est par un communiqué en date du 10 janvier 2025, que le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, a demandé aux différentes Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Associations de Développement (AD), de bien vouloir se conformer strictement à l'ordonnance n°84-06 du 1^{er} mars 1984, portant régime des associations.

Cette disposition stipule que les concernées sont tenues de déposer leurs rapports d'activités de l'année précédente au niveau de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local (DGAT/DRL) et auprès des services techniques régionaux de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local,

mais également, au niveau des administrations fiscales. D'après le communiqué, les ONG/AD ont jusqu'au 31 mars 2025 pour se conformer à cette exigence. En cas, du non-respect de cette date ou de non dépôt de rapport d'activités, précise le communiqué, les contrevenants seront passibles de sanctions allant de l'avertissement écrit en passant par l'amende administrative fixée à 5.000 francs CFA par jour de retard ; le refus de délivrance de l'attestation de dépôt pour les rapports parvenus hors délai ; l'exécution du bénéfice des exonérations jusqu'à régularisation ; le retrait de l'agrément, si l'ONG ne dépose pas son rapport pendant deux années successives.

Cette décision cadre parfaitement avec les préoccupations du moment, surtout quand on sait

que ces organisations non gouvernementales reçoivent, parfois, des financements énormes et diversifiés. Ne pas pouvoir soumettre le rapport de fin d'année, peut être considéré comme étant un parjure, vis-à-vis, des populations au nom desquelles, les projets sont financés, à hauteur de plusieurs millions de nos francs. Il va falloir désormais communiquer au public la liste de ces ONG/AD qui choisissent allégrement de ne pas se conformer à la législation en vigueur, ne serait-ce que par un point de presse, mais également, de rehausser le montant de l'amende administrative, toute chose qui permettra à l'Etat, non seulement de ramener l'ordre dans la gestion de ces organisations, mais aussi d'apporter un plus aux caisses du trésor national. **Salifou Hachimou**

Suspension de la télévision Canal 3 et de la carte de presse d'un de ses journalistes

Les membres du gouvernement doivent s'accommoder aux critiques constructives

C'est par un arrêté du 17 janvier 2025, que le Ministre de la communication, des postes et de l'économie numérique a annoncé les suspensions du groupe de presse Canal 3 Niger et la carte de presse d'un de ses journalistes, en l'occurrence Seyni Amadou. L'article premier de cet arrêté précise que c'est en application des articles 17 (nouveaux) et 26 de la loi n°2012-34 du 17 juin 2012 portant composition, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) et les textes modificatifs subséquents, que la carte de presse du journaliste Seyni Amadou a été suspendue pour une durée de trois (3) mois à compter de la signature de la présente décision ainsi que la suspension de la chaîne Canal 3 Niger pour une durée d'un (1) mois.

L'article 3 dudit arrêté, charge le Secrétaire Général du Ministère de la Communication, des postes et de l'économie numérique et le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application stricte de cette décision qui sera publiée au Journal Officiel de la République du Niger. Il est reproché au groupe de presse Canal 3 Niger et à son journaliste, d'avoir produit et diffusé un commentaire portant sur le classement des membres du gouvernement dans lequel les forces et les faibles-



ses de chaque ministre ont superficiellement été ébauchées. Cette décision hâtive du Ministre a surpris la corporation dans la mesure où le journaliste n'a en aucun cas piétiné l'éthique et la déontologie de la profession. Notre confrère s'est simplement contenté de donner son opinion à lui et son organe sur la gouvernance actuelle dans le but d'amener l'équipe gouvernementale à mieux prendre conscience du défi à relever dans un contexte de lutte pour la souveraineté. Cet arbitrage de valeur qui se fait partout dans les pays respectueux de la liberté de la presse, ne nécessite en aucun cas une telle sanction injuste vis-à-vis des journalistes et des médias qui ont tout donné pour la réussite de la transition en cours

depuis le 23 juillet 2026. L'autre fait marquant de cette décision impopulaire du ministre de la communication, est indiscutablement le fait qu'elle ait été prise sur la base de l'ancien Conseil Supérieur de la Communication (CSC) dissout à la faveur des événements du 26 juillet 2023.

Le ministre de la communication doit revoir sa copie pour ne plus prendre des décisions illégales puisque le sondage de notre confrère ne porte atteinte ni à l'ordre public, ni à l'unité nationale, encore moins à la sécurité du pays. Il va falloir aussi que les membres du gouvernement apprennent et acceptent d'être critiqués dans l'exercice de leur mission.

Salifou Hachimou

Une décision disproportionnée !



A travers un arrêté signé le vendredi 17 janvier 2025, le Ministre de la communication, des postes et de l'économie numérique, M. Raliou Sidi Mohamed, a suspendu la télévision privée Canal 3 pour une période d'un mois. Dans le même arrêté, il a aussi suspendu, pour une période de trois mois, la carte de presse du journaliste Seyni Amadou, agent de la même chaîne de télévision. Même si le Ministre n'a donné aucune raison, on a vite compris que cette double sanction a un lien avec un commentaire du journaliste Seyni Amadou, portant sur un "classement" des membres du gouvernement

selon leurs performances. Il est vrai qu'on peut reprocher beaucoup de choses au commentaire du journaliste, notamment le fait de ne pas faire preuve de rigueur en se fondant sur des statistiques facilement vérifiables par rapport aux performances de chaque ministre. Cependant, la décision du Ministre de la communication est disproportionnée. A défaut de considérer le commentaire du journaliste comme une blague de mauvais goût ou même un non-événement, un simple avertissement adressé au journaliste et à son média n'aurait-il pas suffi ? Au cas même où il fallait à tout prix sanctionner, pourquoi ne pas se limiter au journaliste auteur du commentaire et adresser une mise en demeure à sa chaîne de télévision ? Le fait de suspendre cette dernière va, non seulement, constituer un recul pour la liberté d'expression, mais aussi plonger ses autres agents dans le chômage. Avec cette décision du Ministre de la communication contre la télévision Canal 3 et son journaliste Seyni Amadou, le débat sur la nécessité

de mettre en place l'organe de régulation des médias se pose encore avec acuité. Cet organe est prévu par l'Ordonnance n°2023-02 du 28 juillet 2023 portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition. "Il est créé, en lieu et place du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) dissout, un Observatoire National de la Communication (ONC) dont la composition, les missions et le fonctionnement sont fixés par ordonnance du Président du Conseil pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat", indique l'article 16 de cette ordonnance. L'avantage de l'organe de régulation est qu'il est composé, non seulement des représentants de l'Etat, mais aussi ceux des organisations socioprofessionnelles, y compris des professionnels des médias et motive ses décisions en démontrant les différents manquements commis par un journaliste ou un média par rapport au code d'éthique et de déontologie et les textes de loi qui régissent le paysage médiatique.

Maidawa Tchiwaké

Persistance de l'insalubrité à Niamey

Où est passée la police sanitaire ?



S'il y a un aspect qui décrit bien la capitale Niamey, c'est sans nul doute l'insalubrité. Presque toutes les rues de la ville en porte les signes. Si ce ne sont pas des décharges, ce sont des caniveaux puants, des eaux de ménage ou même de toilette qui sont directement versées dans les rues. Il y a aussi ces personnes qui ne se gênent pas de pisser ou même de chier aux pieds des murs des édifices publics ou même dans des espaces aménagés. Et aussi curieux que cela puisse paraître, il n'est pas rare de trouver des vendeurs d'aliments immédiatement consommables s'installer à côté des égouts, sans se soucier des dangers de santé auxquels ils exposent les clients, notamment les jeunes qui n'en n'ont pas conscience. Pire, une bonne partie de la ville de Niamey est traversée par ce grand ravin communément ap-

pelé "Gountou Yéna" qui charrie des eaux souillées vers le fleuve au vu et au su de tout le monde. Le plus grave est que dans ces mêmes ravins des personnes s'adonnent au maraichage et écoulent tranquillement leurs produits sur le marché. Comment tout cela

peut-il être possible dans la capitale d'un pays où toutes les autorités sont présentes et où on dispose de tous les moyens de répression ? Quand, le 18 novembre dernier, le Gouverneur de la région de Niamey a officiellement lancé les activités de la Police des mœurs et de la Police sanitaire, beaucoup d'observateurs ont fondé l'espoir quant à un changement radical dans la lutte contre l'insalubrité à Niamey. Malheureusement, plus les jours passent, plus cet espoir est en train de s'envoler. On a comme l'impression qu'au Niger les effets d'annonce sont plus importants que les actes. Ce manque de rigueur des autorités dans le suivi de la mise en œuvre de leurs décisions encourage certains citoyens à ne pas prendre au sérieux beaucoup d'importantes décisions prises par les autorités, car ils se disent toujours que leur mise en application ne durera que quelques jours. **Moussa Douka**

Mariage

Les familles

- . Feu Gueye Ismael à Niamey et au Sénégal
- . Feu Fodi Abdoulaye à Niamey
- . Feu Ibra Ndiaye Diop à Dakar Rufisque
- . Feu Ly Souleymane à Niamey
- . Mr Moustapha Ibrahim Dan-Gule à Dadin Sarki, Zinder et Niamey
- . Elhadji Oumarou Diambeidou à Niamey
- . Elhadji Omar Saley à Niamey
- . Colonel Major Djibrilla Hima Hamidou dit Pelé, Président de la Fédération Nigérienne de Football
- . M. Abdoul Wahab Salifou dit Paco à Niamey
- . M. Alain Davias à Niamey
- . M. Omar Moulaye à Niamey
- . Elhadji Zakaria Karimou à Niamey
- . M. Nourou dit Nourou Ouallam à Niamey
- . Toute la famille sportive nigérienne

Les familles

- . Feu Elhadj Issoufou Kanta (Batouré) à Barana
- . Feu Elhadj Hamidou Mahaman à Bouza, Tessaoua, Zinder, Maradi et Niamey
- . Feu Mathieu Bello à Tessaoua et Niamey
- . M. Abdou Issaka à Niamey
- . M. Dan Narba Azoumi à Niamey
- . Elhadj Ibrahim Issoufou (Jirgui) à Tessaoua et Niamey
- . M. Harouna Sani (Fragile) à Kaoua et Maradi
- . M. Amadou Gazali Lawali à Zinder et Niamey
- . M. Adamou Housseini (Mochi) à Douméga et Niamey
- . M. Harouna Housseini à Dosso, Douméga et Niamey
- . Les anciens de la RTN et de l'ONEP

Parents, amis et connaissances, ont le plaisir de vous faire part du mariage de leurs enfants :

M. Adam Iboun Gueye & Melle Nana Aichatou Ado

Les cérémonies religieuses, auxquelles vous êtes cordialement invitées, auront lieu, insha Allah, le **samedi 25 janvier 2025, à partir de 08h30**, au domicile de **Elhadji Ado Issoufou** sis au quartier **Harobanda** (les collines). La semaine traditionnelle débutera le même jour chez le jeune marié à Niamey.



IMPRIMERIE MB

IMPRESSION SUR TOUTES LES MATIÈRES & SÉRIGRAPHIE



IMPRESSION SUR TOUS SUPPORTS

- Enveloppes
- Dépliants
- Brochures,
- Factures
- Tickets d'entrée
- Calendriers

- Panneaux,
- Plaquettes
- Autocollants
- Objets pubs,
- T-shirt en série
- Bâches

+227 96211085 | 90698466 Aéroport en face de Tenere Gaz

Guerre en Ukraine :

Décryptage de la corruption

"En mettant de côté le scandale qui s'annonce sur les investissements de l'administration américaine sortante dans la guerre contre la Fédération de Russie, mon objectif par la présente est d'apporter la compréhension des fondements et du fonctionnement du système de corruption en Ukraine avec l'apport de quelques exemples concrets d'application", dit Oleg Nesterenko, Président du Centre de Commerce et d'Industrie de l'Europe (CCIE). Monsieur Nesterenko est Spécialiste de la Russie, CEI et du continent africain ; ancien directeur de MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris

Enquête...

Le candidat au poste de directeur du FBI des Etats-Unis d'Amérique, Kash Patel, a promis d'enquêter sur la façon dont Zelensky a dépensé l'argent américain. Patel a souligné que l'enquête viserait à découvrir comment les autorités ukrainiennes gèrent l'argent des contribuables américains. Plus tôt, le Pentagone avait rapporté que pendant la présidence de Joe Biden, l'Ukraine avait reçu une aide militaire des Etats-Unis s'élevant à plus de 62 milliards de dollars.

Laissons les américains faire la lumière sur les réseaux de corruption et du détournement ukraïno-américain des fonds investis dans la guerre en Ukraine. Cela étant, si à l'heure d'aujourd'hui chacun a déjà entendu parler de la présence de la corruption en Ukraine, néanmoins, les informations qui apparaissent sur le sujet persistent à être à caractère tout à fait flou, généralisé, voir déformé, surtout dans l'espace médiatique occidental qui se tient à la ligne prédéterminée de la propagande qui est la leur.

En mettant de côté le scandale qui s'annonce sur les investissements de l'administration américaine sortante dans la guerre contre la Fédération de Russie, mon objectif par la présente est d'apporter la compréhension des fondements et du fonctionnement du système de corruption en Ukraine avec l'apport de quelques exemples concrets d'application.

La réalité dans laquelle la nation ukrainienne est profondément plongée aujourd'hui est tout à fait éloignée des narratifs propagés par les mass-médias occidentaux, dont le mode opératoire épousé depuis un moment est celui de Joseph Goebbels, ministre de la Propagande du IIIème Reich, qui stipule : "Plus le mensonge est gros - mieux il passe !".

La corruption et l'intégration de l'Ukraine dans l'UE

Le 23 juin 2022, quatre mois après que l'Ukraine ait officiellement présenté sa demande d'adhésion à l'Union européenne, le 28 février 2022, l'intégralité des chefs d'Etats et de gouvernements de l'UE ont unanimement décidé d'accorder à l'Ukraine le statut de pays-candidat à l'adhésion.

Le 4 novembre 2023, la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, étant en visite à Kiev pour "discuter du chemin de l'Ukraine vers l'UE" a déclaré être "impressionnée" par les réformes que l'Ukraine a mis en œuvre en pleine guerre et être "sûre" qu'elle pourra très prochainement entrer dans l'UE.

De son côté, le 5 octobre 2023, l'ancien chef de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a déclaré au quotidien allemand *Augsburger Allgemeine* : "Quiconque a eu quelque chose à voir avec l'Ukraine sait que c'est un pays corrompu à tous les niveaux de la société [...] Il ne faut pas faire de fausses promesses au peuple ukrainien, qui est dans la souffrance jusqu'au cou".

Début décembre de la même année, le premier ministre hongrois Viktor Orban a officiellement qualifié de faux, le rapport de la CE, supervisé par sa présidente, sur le respect par l'Ukraine des quatre conditions préalables à l'adhésion à l'UE, dont celui du niveau et des résultats de la lutte contre la corruption : "L'Ukraine est connue comme l'un des pays les plus corrompus au monde ! Cela [l'affirmation que l'Ukraine a fait des progrès vis-à-vis des conditions posées par l'UE] est une blague !", a-t-il déclaré en rajoutant que le rapport fabriqué par la Commission européenne selon lequel quatre des sept conditions préalables ont été remplies par l'Ukraine n'est rien d'autre qu'un "mensonge".

En novembre 2024, l'ancien ministre polonais Kulpa a déclaré que jusqu'à la moitié de l'aide occidentale à l'Ukraine a été volée à l'intérieur du pays : "de 30% à 50% selon les secteurs. L'argent volé aurait pu être utilisé pour créer un budget annuel de soutien à

l'Ukraine".

Cela étant, l'un des principaux objectifs de l'état ukrainien à ce jour est bien l'adhésion dans l'Union Européenne et, rappelons-le : l'une des conditions sine qua non de l'adhésion d'un pays au sein à l'UE est la lutte contre la corruption avec l'affichage des preuves des succès indéniables sur ce chemin.

Durant les négociations de l'entrée dans l'UE, chaque pays-candidat entre dans le processus de la préparation de l'application de la législation et des normes de l'Union. En effet, le processus d'adhésion nécessite de la part du candidat de mettre en œuvre des réformes fondamentales dans de nombreux domaines, dont l'une des principales est la lutte contre la corruption.

Toutefois, même en prenant en compte les statistiques officielles erronées sur la corruption par le monde qui classent l'Ukraine qu'en 104ème place sur les 180 listés, le pays continue à se situer 28 positions plus bas que le pays "le plus corrompu" parmi les membres actuels de l'UE, ce qui est tout, sauf une preuve du succès indéniable dans la lutte contre la corruption.

En ce qui concerne "le combat contre la corruption" qui est actuellement mené en Ukraine, je ne peux que citer l'un de ses illustres représentants, Vitaly Shabunine, président du conseil d'administration de l'organisme public "Centre anti-corruption" et membre du Conseil public du "Bureau anti-corruption d'Ukraine", afin que vous puissiez apprécier les normes morales et les priorités professionnelles de ce haut fonctionnaire de Zelensky qui s'occupe dudit combat. L'une de ses déclarations publiques est sans équivoque : "Tous ceux qui ne sont pas d'accord [avec la politique du pouvoir en place à Kiev, y compris au niveau des méthodes de la lutte contre la corruption] - il faut les envoyer au front et ainsi les faire éliminer !". Et ce ne sont guère des adversaires à la politique de la prétendue lutte contre la corruption dont il a parlé, mais bien de ceux qui sont révoltés par l'absence totale de cette dernière.

La formule "ukrainienne" de la baisse de la corruption

Etant tout à fait soucieux de démontrer les bons résultats de la lutte contre la corruption, le pouvoir installé à Kiev a trouvé la solution qui ne peut être qualifiée autrement que lumineuse : faire diminuer le nombre de poursuite en justice et de condamnation pour corruption. La formule est très simple : pas de condamnation = pas de corruption. Si encore en 2021, ce sont 6860 personnes qui ont été condamnées pour faits de corruption - en 2023, même ce chiffre déjà tout à fait dérisoire vis-à-vis de la réelle quantité de personnes directement impliquées dans la corruption en Ukraine est passé à 2420 personnes. Soit une baisse spectaculaire de 65% de condamnation.

Par ailleurs, il est à noter que même en 2021, soit avant le début de la guerre, le chiffre mentionné de 6860 condamnations n'a guère été lié à des résultats d'un réel travail de lutte contre la corruption, mais, principalement, à des constatations d'irrégularités au niveau des déclarations annuelles obligatoires fiscales et de propriété des fonctionnaires. Ainsi, les 75,9% des condamnations ont eu lieu sur la base déclarative (source : NAZK - Agence nationale de prévention de la corruption en Ukraine).

A la suite de l'abolition de l'obligation pour les fonctionnaires à réaliser les déclarations annuelles des bénéfices et de la propriété individuelle qui a eu lieu en février 2022 - en 2023, ce chiffre est passé de 75,9% à 1,6% du total des condamnations. Ce qui n'est guère étonnant, vu que même les peu nombreuses déclarations soumises par les fonctionnaires dorénavant à titre volontaire ne faisaient plus l'objet d'aucune inspection par l'Agence nationale de prévention de la corruption en Ukraine, dont l'action est devenue, tout simplement, inexistante.



La présidence ukrainienne : l'accès à la succession de la corruption

Aujourd'hui, le niveau de la corruption en Ukraine est nettement supérieur à celui de l'époque des six présidents précédents et de leurs gouvernements respectifs qui étaient déjà connus, à juste titre, pour la profondeur abyssale du niveau de leur corruption.

En connaissant très bien l'Ukraine à titre personnel depuis plus de 20 ans, je peux affirmer en parfaite connaissance de cause qu'avec le coup d'état de 2014, dont l'une des raisons hautement affichées était le niveau inégalé de corruption du président renversé Viktor Ianoukovytch, l'Ukraine a basculé vers le régime du président Petro Porochenko qui est devenu sensiblement plus corrompu que celui de son prédécesseur.

Il suffit de consulter les réels avis de l'échantillon représentatif des entreprises et de la population du pays pour connaître cette réalité sur la sensible aggravation de l'état de corruption omniprésente et incontournable au sein de chaque organisme et cellule de l'Etat sans aucune exception.

Cinq années du règne du président P. Porochenko se sont écoulées et, une fois de plus, l'arrivée de V. Zelensky au pouvoir a été en partie conditionnée par un niveau record dans l'histoire de l'Ukraine de la corruption du pouvoir sortant. En votant pour Zelensky, les ¾ des électeurs ont surtout voté non pas pour ce dernier, mais contre le président Porochenko, en considérant que la corruption qui s'est installée au pays entre 2014 et 2019 a déjà atteint son apogée et le changement de la gouvernance ne peut donc que la faire diminuer.

La désillusion a été rapide et brutale. Avec l'arrivée au pouvoir du nouveau régime, selon l'avis des représentants des entreprises et de la société ukrainienne, une fois de plus, la situation au niveau de la corruption s'est aggravée davantage. Cela étant, en mentionnant ces appréciations, il est à souligner qu'elles datent de la période de 2019 à 2022, soit avant l'entrée de la Russie en guerre.

Des le déclenchement de la phase active des hostilités en février 2022 et à ce jour, selon mes nombreux interlocuteurs ukrainiens, le niveau de la corruption dans le pays s'est approfondi, une fois de plus, en se transformant en une véritable frénésie qui agit comme un rouleau compresseur non seulement vis-à-vis de l'économie du pays en général, mais également vis-à-vis de la quasi-intégralité des citoyens à tous les niveaux de leur vie.

Par ailleurs, selon une enquête menée par la "Plate-forme sociologique ukrainienne", du 7 au 14 octobre 2023, parmi les citoyens de l'Ukraine âgés de plus de 18 ans, près de 90% des habitants de l'Ukraine ont constaté une augmentation du niveau de corruption dans le pays après le début du conflit armé.

Les classements publiés par des OGN, tels que Transparency International qui place l'Ukraine qu'en 104ème position sur les 180 des pays les plus corrompus pour l'année 2023 (contre la 116ème position en 2022) ne sont que des sophismes, des études approximatives qui ne représentent que le ressentiment général d'un échantillon non représentatif vis-à-vis de la corruption et ne reflètent guère toute la profondeur du désastre de la réalité que la société ukrainienne est en train de vivre.

A suivre...

Coupe d'Afrique des Nations CHAN-2025

Le vainqueur recevra plus de 2 milliards de FCFA

Les compétitions de la phase finale du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN-2025), qu'organisent conjointement la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda du 1^{er} au 28 février prochain, vont certainement connaître un engouement à tous les niveaux à cause de la nouvelle décision prise par les responsables du football africain.

En effet, la Confédération Africaine de Football (CAF) a rehaussé de 75% la dotation financière du vainqueur de l'édition 2025 du Championnat d'Afrique des Nations Total Energies (CHAN), c'est-à-dire, qu'il recevra la bagatelle somme de trois virgule cinq (3,5) millions de dollars américains, soit, l'équivalent de plus de deux milliards (2.000.000.000) de Francs CFA.

Cette revalorisation de la dotation financière du CHAN qui s'élève à 10,4 millions de dollars, représente 32% du budget alloué. "L'édition 2025 du CHAN que le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda ont l'honneur d'accueillir, nous rend totalement enthousiastes et c'est pour cette raison, que nous avons décidé en toute indépendance, d'augmenter de manière significative la dotation financière pour le vainqueur à hauteur de 3,5 millions de dollars, soit un peu plus de 2 milliards de Francs CFA, correspondant à une revalorisation de 75%. Nous avons en outre, rehaussé la dotation financière du CHAN Kenya, Tanzanie et Ouganda à 10,4 millions de dollars, soit une augmentation de 32%", avait indiqué le président de la CAF, Docteur Patrice Motsepe.

Ce dernier a estimé que le CHAN est une belle opportunité pouvant permettre à la fois le développement et la croissance des joueurs et du football sur l'ensemble du continent africain. Ce qui est bien vrai puisque, la pratique du CHAN peut, au-delà de ce qui est mentionné, améliorer significativement les prestations footballistiques de nos ambassadeurs, non seulement sur le continent, mais aussi, au plan mondial, surtout quand on sait que jusqu'à preuve de contraire, l'Afrique n'a jamais remporté une coupe mondiale de football.

Ce qui est certain, le niveau du football africain a indiscutablement connu des avancées significatives ces dernières années, particulièrement avec les prestations de l'équipe du Maroc lors de la dernière coupe du monde du football. C'est pourquoi les compétitions du CHAN font partie intégrante de la stratégie d'investissement de la CAF en Afrique.

Le développement du football, passe nécessairement par une bonne allocation des ressources financières. Ce qui lui permettra d'être plus attrayant et peut rendre encore plus accro ses fans, "supporters, sponsors, les téléspectateurs et autres sportifs". Signalons enfin, que les compétitions de la phase finale du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN-2025), qu'organisent conjointement la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda débiteront par la grâce de Dieu, le samedi 1^{er} février 2025 et la finale quant à elle, interviendra le vendred

di 28 février 2025.

Parmi les pays qui se sont qualifiés au titre de la sous-région, figurent le Niger du Général de brigade Abdourahame Tiani, le Burkina Faso du Capitaine Ibrahim Traoré, le Nigeria de Bola Tinubu ou encore, le Sénégal de Bassirou Diomaye Faye. D'autres pays comme la Guinée, la République démocratique du Congo, la Mauritanie, la République centrafricaine, l'Angola, le Kenya, le Madagascar, l'Ouganda, la Tanzanie, le Maroc, le Soudan, le Congo ou encore, la Zambie sont aussi qualifiés.

Salifou Hachimou



Tirage au sort du CHAN 2025

Le Niger dans le groupe C avec l'Ouganda et la Guinée

Le tirage au sort du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN 2025) qui se tiendra en Août prochain en Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda et Tanzanie) a eu lieu le mercredi 15 Janvier dernier au Kenya. Cet événement tant attendu par les passionnés du football africain a enfin révélé la composition des groupes pour cette édition qui s'annonce pleine de promesses.

La cérémonie de ce tirage au sort s'est déroulée au centre international de groupes. Le Niger qui a récemment connu un regain de forme sur la scène footballistique a été placé dans le groupe C aux côtés de l'Ouganda, de la Guinée et de deux (2) équipes qui seront déterminées par les qualifications (Q1) et (Q2). Ce groupe s'annonce comme l'un des plus compétitifs du tournoi, avec des équipes possédant à la fois du talent et l'expérience. L'Ouganda, en tant que pays hôte de cette compétition bénéficiera de l'avantage du soutien de ses supporters tout au long du championnat. Pour leur part, les éléphants de la Guinée, bien que n'ayant pas encore marqué l'histoire de ce CHAN chercheront à s'imposer et à montrer leur potentiel sur la scène con-

tinente.

Les deux équipes Q1 et Q2, dont les identités seront révélées à l'issue des qualifications, apporteront également une dimension intrigante à ce groupe. Les qualifications qui se déroulent depuis plusieurs mois, promettent d'opposer des équipes désireuses de se faire une place dans ce tournoi prestigieux.

Le Championnat d'Afrique des Nations CHAN, une compétition qui met en avant les joueurs évoluant exclusivement dans les ligues africaines, permettant ainsi de promouvoir le talent local. Alors que le coup d'envoi de cette édition sera donné en août 2025, les équipes auront l'occasion de se préparer intensément pour offrir aux amateurs des matchs palpitants. Avec cette présence, le Niger est à sa cinquième participation à cette compétition africaines des joueurs locaux, ainsi, le soutien de tout le peuple nigérien est crucial pour pousser notre équipe nationale le MENA à la victoire finale. A noter que depuis la précédente édition, la Confédération Africaine de Football (CAF) a décidé de rehausser significativement l'enveloppe du vainqueur de la compétition.

Alou BOUBAKAR

